

FORUM :OMS

QUESTION : Préserver la qualité de l'eau douce pour les hommes et animaux

SOU MIS PAR : Bénin

**Préambule :**

*Constatant* avec inquiétude la détérioration de la qualité de l'eau douce à l'échelle mondiale, en particulier dans les régions vulnérables,

*Rappelant* les engagements antérieurs pris lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD6),

*Se félicitant* des initiatives de l'ONU, notamment le Programme Eau, Assainissement et Hygiène (WASH), visant à améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement,

*Reconnaissant* les actions entreprises par la WASH pour sensibiliser aux pratiques d'hygiène et promouvoir des comportements favorables à la préservation de l'eau,

*Sachant* que plus de 5 millions de personnes meurent chaque année de l'eau potable contaminée, la plupart vivant dans les pays sous-développés,

*Exprimant* sa gratitude envers les nations et les ONG qui contribuent aux projets visant à améliorer l'accès à une eau de qualité,

*Consciente* que l'agriculture, utilisant plus de 70 % de l'eau consommée dans le monde, est à la fois victime et cause de la pollution des ressources en eau de par ses rejets, et ressource économique importante de nombreux pays en développement,

*Inquiète* des risques sanitaires persistants soulignés par le Bulletin de l'OMS en septembre 2023, estimant jusqu'à 1,4 million de décès par an pouvant être évités avec un meilleur accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH),

*Observant* que malgré les progrès en vue de l'Objectif de développement durable (ODD) 6, des milliards de personnes ne disposent toujours pas d'eau potable et d'assainissement gérés en toute sécurité,

**Clauses :**

1. *Invite* les États membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques nationales visant à garantir un accès équitable à l'eau douce, en tenant compte des besoins essentiels des populations humaines et animales ;
  - a. *Appelle* les organismes internationaux à financer la mise en place d'infrastructures d'eau potable dans les régions défavorisées, en mettant l'accent sur la réduction des risques de maladies liées à l'eau ;
  - b. *Encourage* le développement de réseaux d'infrastructures de distribution d'eau dans

les zones les plus rurales ;

2. *Demande instamment* la collaboration internationale pour soutenir la recherche et le développement de technologies innovantes visant à améliorer la qualité de l'eau, surveiller les niveaux de pollution et optimiser l'utilisation des ressources en eau ;
  - a. *Appelle* les États membres à investir dans des systèmes de surveillance avancés et des technologies de traitement de l'eau pour minimiser la pollution par les substances chimiques, les déchets industriels, agricoles et domestiques ;
  - b. *Considère* le renforcement des systèmes de surveillance épidémiologique pour détecter rapidement les maladies d'origine hydrique ;
  - c. *Soutient* la sensibilisation continue aux bonnes pratiques d'hygiène, en collaboration avec la WASH, pour promouvoir des comportements favorables à la préservation de l'eau ;
3. *Exhorte* la poursuite des stratégies de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement pour atteindre, d'ici 2025, l'arrêt de la défécation à l'air libre, et d'ici 2030, l'accès universel aux ouvrages améliorés ;
  - a. *Engage* les États membres à mettre en place des programmes de sensibilisation pour informer les populations sur les bonnes pratiques d'hygiène liées à l'eau et à promouvoir l'accès à des installations sanitaires adéquates ;
4. *Condamne* toute activité humaine ayant un impact néfaste sur la qualité de l'eau douce et *encourage* la mise en place de sanctions ;
5. *Demande* la publication régulière de rapports sur la qualité de l'eau, alimentés par des données actualisées et des statistiques précises, afin d'en faire un outil efficace de planification et de prise de décision ;
6. *Note* le travail d'Océan Cleanup au travers de ses opérations pour la collecte des déchets en mer ;
7. *Recommande* l'utilisation de capteurs intelligents afin de collecter des données en temps réel, personnalisées et permettant l'installation de systèmes de traitement de l'eau plus adaptés aux situations spécifiques aux différentes régions ;
8. *Approuve* les efforts de l'Union Européenne pour la mise en place de sanctions au travers de la directive cadre sur l'eau (WFD) ;
9. *Incite* l'amélioration des systèmes éducatifs afin de sensibiliser les populations aux enjeux d'une bonne gestion de l'eau ;
  - a. *Propose* la formation des professeurs des écoles sur ces problématiques ;
  - b. *Recommande* la mise en place de panneaux explicatifs dans les villages les plus reculés ;

10. *Encourage* la recherche de solutions au problème agricole, en procédant à la mise en place de subventions permettant l'évolution vers des méthodes agricoles différentes, permettant la filtration des rejets, afin de prévenir la contamination des cultures ;
11. *Demande* la facilitation de l'accès aux antibiotiques pour prévenir les maladies infectieuses pouvant être causées par l'ingestion d'eau contaminée ;

Décide de rester activement saisi de la question.